



2015

Le trait d'union



Bulletin municipal d'information

N° 77

Département du Nord
Arrondissement d'Avesnes
Canton sud



L'équipe municipale

Le Conseil Municipal



Wilfrid SALMON
Maire



Marc JACQUET
Premier Adjoint



David ALLAIRE
Deuxième Adjoint

Conseillers Municipaux



Alain SAELENS



Clotilde HAY



Stéphanie LESAFFRE



Emmanuel WAGNIER



Mélanie BOTTEAU



Aline ALLAIRE



Daniel PAINCHART

Les Employés Communaux



Danielle MARTIN
Secrétaire de Mairie



Nicolas GODIN
Agent de Maîtrise Territorial



Daisy ALA VOINE
Agent d'Entretien des Locaux
communaux

SOMMAIRE

1. Sommaire et mentions légales : p. 3
2. L'éditorial de votre maire : pp. 4 et 5
3. Les travaux réalisés : pp. 6 à 9
4. Le projet de réaménagement de la mairie et de la salle des fêtes : pp. 10 et 11
5. Les informations communales : p. 12
6. Les délibérations du Conseil municipal : pp. 13 à 23
7. L'état civil : p. 24
8. La vie des associations : pp. 25 à 31
9. Les documents pratiques : pp. 32 à 41
10. La gestion des déchets : pp. 42 à 43
11. Le mot de la fin : p. 44

Mairie de Larouillies : 03.27.59.24.38

Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois : 03.27.56.11.80

Pompiers/SMUR : 18

Police secours : 17

SAMU : 15

Centre anti poisons : 0285 812 822

Pharmacie de garde : 0825 742 030

www.servigardes.fr

Centre hospitalier du Pays d'Avesnes :
03.27.56.55.55

Gendarmerie :

- Avesnelles : 03.27.61.14.40

- Sains du Nord : 03.27.59.50.22

- Solre le Château : 03.27.61.61.22

Agence Départementale d'Information pour le

Logement du Nord : 03.59.611.500

www.adilnord.fr

Noréade centre d'Avesnelles : 03.27.56.11.12

Engie : 09.69.39.99.93

<https://particuliers.engie.fr>

MENTIONS LÉGALES

Le Trait d'Union est le magazine d'information de la commune de Larouillies

Directeur de la publication : Wilfrid Salmon, maire de Larouillies

Crédits photos : Mairie de Larouillies

Édition : Marie Sculfort

Impression : 3CA

Dépôt légal : janvier 2016.

Chers concitoyens, chères concitoyennes,

L'année 2015 aura été marquée par une actualité nationale particulièrement préoccupante et violente : chiffres du chômage de plus en plus élevés, attentats terroristes et tentatives d'attentat à répétition, crise migratoire, région au bord de la mise sous tutelle. Les raisons d'être inquiets sont nombreuses, nos institutions sont mises à rude épreuve. Nos dirigeants ont-ils encore le contrôle des événements ?

Calais est une ville qui doit faire face à la présence d'une population d'immigrés, fuyant la guerre chez eux. Présence que bon nombre de Calaisiens considèrent comme trop nombreuse ou trop concentrée et qui provoque une certaine colère. Présence qui transforme le métier de transport de marchandises en profession à risque.

Paris est aujourd'hui une ville en état d'alerte constante, sous protection rapprochée, avec hommes armés et fouilles dans tous les lieux publics.

Les membres de nos forces de l'ordre, tous corps confondus : armée, police et gendarmerie, auront été particulièrement sollicités ; il faut souligner leur engagement et leur courage.

Je souhaite également rendre hommage à ces quidams, ces habitants qui ont ouvert leur porte aux victimes en fuite, ces passants qui ont soigné les blessés, ces travailleurs qui ont abrité leurs clients. Tous ont fait preuve d'un courage et d'un altruisme qui sont chers aux valeurs de notre pays.

Nous avons la chance de vivre dans une petite commune rurale et d'être à l'heure actuelle épargnés par ces tragiques situations, même si nous devons d'être vigilants.

Plus que jamais c'est dans ce contexte que vos élus locaux et que vos associations ont toute leur place et ont un rôle à jouer, celui de vous rassurer et de vous faire sentir bien dans votre village. Notre richesse est de cultiver cette proximité entre habitants. Nous avons certes peu de moyens mais nous les utilisons à bon escient.

En matière d'investissement nous avons procédé à la réfection de la toiture du préau (côté cour) et à l'émoussage des parties plus anciennes. La Voie Communale N° 204 appelée *prolongement du chemin des Beutiers* a été rénovée en partie et les fossés ont été refaits pour lutter contre le phénomène de ruissellement d'eau sur le chemin. Nous avons réalisé des travaux pour traiter un éboulement sur le Chemin Rural N° 1 dit *Chemin Martin*. L'ensemble des lampes de notre éclairage public a été remplacé ainsi que les dernières horloges manuelles. La fontaine Durant a été restaurée. Enfin le système des cloches de l'église a été complètement renouvelé et nous avons le plaisir de les entendre sonner quotidiennement.

Il est à signaler, qu'après de longs mois d'absence et d'incertitude, M. Nicolas GODIN est de retour à son poste d'employé communal, et vous pourrez apprécier la qualité de son travail notamment sur le Chemin Rural N° 1.

En septembre, le Conseil Municipal a validé l'Agenda d'Accessibilité Programmée nommé AD'AP. Cet agenda engage la commune pour les trois prochaines années et définit en grande partie les investissements que nous allons réaliser. Vous trouverez plus loin le projet de réaménagement de la Mairie et de la Salle des Fêtes.

J'aimerais aborder le thème de notre Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois. La 3CA est un partenaire indispensable au fonctionnement communal par les services qu'elle nous rend et par son soutien à nos associations. La 3CA exerce aujourd'hui un certain nombre de compétences qu'une commune seule aurait des difficultés à exercer telle l'étude des documents d'urbanisme après le désengagement de l'état.

Autre exemple de l'utilité de la 3CA : un nouveau groupement de commandes a vu le jour afin de réaliser des économies très significatives sur les factures de gaz des communes volontaires, les résultats représentent une baisse des tarifs de l'ordre de 40 % à 50 %.

Dernier exemple de l'action de la 3CA : après l'annonce de la fermeture de la piscine d'Avesnes sur Helpe, sur proposition du bureau communautaire et après consultation du conseil communautaire, il a été décidé de permettre le maintien temporaire des activités de la piscine et de lancer un travail de réflexion sur son avenir. Cette décision permet à nos habitants de fréquenter une piscine de proximité, même si je déplore le coût que devra supporter la commune de Larouillies pour son fonctionnement sur les six premiers mois de l'année 2016, sans certitude quant à son avenir.

Contrairement à l'année dernière où je vous avais annoncé la mise en sommeil d'une association, nous avons le plaisir d'accueillir une nouvelle association présidée par Mme Marie-France SCULFORT. Comme beaucoup le savent déjà, elle est la fille de notre ancien maire M. Paul SCULFORT. Très attachée à ses racines et au passé de la commune, forte de ses connaissances, de ses compétences et de son envie de faire quelque chose pour son village, elle a donc décidé de créer l'**Association Larouillies Patrimoine** dont l'objectif est de participer et de contribuer à la sauvegarde et la restauration de notre église mais aussi de notre patrimoine rural. Je lui ai assuré notre soutien dans la mission qu'elle s'est fixée. Je vous invite à visiter sa page Facebook.

La présentation officielle des vœux aura lieu vendredi 22 janvier à 20 h 00 à la salle des fêtes, et sera, comme l'année dernière, ouverte au public, que nous espérons nombreux.

Nous avons une pensée émue pour Mme Reine LECONTE partie discrètement ainsi que pour M. Bernard PALADE, parti trop prématurément.

Au nom du Conseil Municipal, des employés communaux, du CCAS, des associations et en mon nom personnel, je vous présente mes meilleurs vœux pour 2016 : que la joie, la santé et la réussite vous accompagnent tout au long de cette nouvelle année, pour vous-même ainsi que pour tous vos proches.

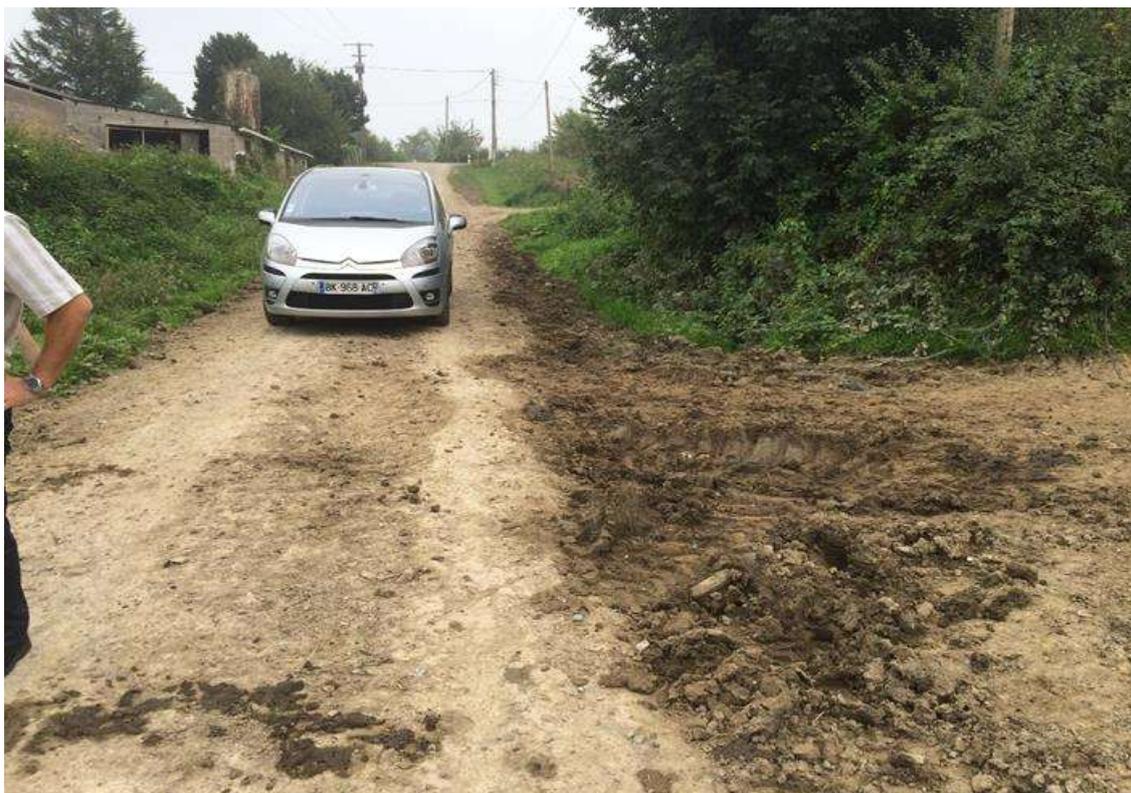
Votre Maire, Wilfrid Salmon.



Toitures Préau et Écoles – AVANT



Toitures Préau et Écoles – APRÈS



Voie Communale N° 204 appelée prolongement du chemin des Beutiers – AVANT



Voie Communale N° 204 appelée prolongement du chemin des Beutiers – APRÈS

Les travaux réalisés



Chemin Rural N° 1 dit Chemin Martin – AVANT



Chemin Rural N° 1 dit Chemin Martin – APRÈS

Les travaux réalisés



Fontaine Durant – AVANT



Fontaine Durant – APRÈS

Informations communales

Location de la salle des fêtes

Rappel de quelques règles :

— Les réservations ne peuvent être acceptées que pour les années N et N+1.
— Afin de confirmer la réservation, les documents suivants doivent être rapportés dans les plus brefs délais et au plus tard dans les deux mois, à défaut la salle sera considérée disponible à nouveau pour quelqu'un d'autre :

- ✓ Photocopie recto/verso d'une pièce d'identité ;
- ✓ Justificatif de domicile ;
- ✓ Un chèque de caution de 40 € pour la remise de la salle propre ;
- ✓ Un chèque de caution de 40 € pour la remise de la vaisselle propre ;
- ✓ L'attestation de votre assureur pourra être fournie dans des délais plus larges mais impérativement avant la dernière semaine.

Les chaises de l'église

La municipalité souhaite rafraîchir l'intérieur de notre église. Ayant constaté la vétusté et le mauvais état d'un certain nombre de chaises, nous envisageons leur remplacement. Pour la deuxième année consécutive nous demandons aux personnes dont les familles ont fait don à l'église de ces chaises de bien vouloir se rapprocher de la Mairie afin d'identifier le mobilier concerné.

Horaires du secrétariat de mairie et des permanences

Les horaires d'ouverture de la Mairie sont les suivants :

Lundi, mercredi, vendredi

De 9 h 00 à 12 h 00

Tél. : 03 27 59 24 38

Courriel : mairie.larouillies@wanadoo.fr

M. le Maire et ses adjoints assurent une permanence le

Mercredi de 09 h 00 à 12 h 00

Vendredi de 17 h 30 à 18 h 30

Samedi de 10 h 00 à 12 h 00

Courriel : wilfrid-salmon.mairie@orange.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de LAROUILLIES**

Séance du 27 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Larouillies, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Wilfrid SALMON, maire.

Présents : Wilfrid SALMON, maire, David ALLAIRE 2^e adjoint, Alain SAELENS, Clotilde MAUFROY, Stéphanie LESAFFRE, Mélanie BOTTEAU, Stéphanie MERLANT, Daniel PAINCHART

Absents excusés : Aline ALLAIRE, Marc JACQUET, Emmanuel WAIGNIER.

Secrétaire de séance : Alain SAELENS

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la convocation : 21 janvier 2015

Création du poste d'attaché

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Le Conseil municipal

DÉCIDE de créer le poste d'attaché à partir du 1^{er} février 2015.

Mise en place de la prime de fonctions et de résultats

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Le Conseil municipal

— Sur le rapport de Monsieur le Maire qui précise que ce régime est mis en place dans la collectivité territoriale ou l'établissement public local lors de la première modification de son régime indemnitaire qui suit l'entrée en vigueur de la prime de fonctions et de résultats dans les services de l'État. Le régime antérieur est maintenu jusqu'à modification —

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instituer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'État la prime de fonctions et de résultats aux agents relevant des grades suivants :

Grade : Attachés

Précise que la P.F.R. sera octroyée aux agents non titulaires de droit public sur les mêmes bases que celles applicables aux fonctionnaires stagiaires et titulaires du grade de référence.

SIDEN SIAN

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 8

Le Conseil Municipal

— accepte l'adhésion au SIDEN SIAN

de la Commune d'Auchy Les Mines pour la compétence eau potable

de la commune d'Haisnes pour la compétence eau potable ;

— accepte le transfert au Siden Sian des compétences d'assainissement collectif, d'assainissement non collectif et de gestion des eaux pluviales urbaines par la communauté de communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire.

**PERMANENCES POUR LES ÉLECTIONS DES CONSEILLERS
DÉPARTEMENTAUX DU 22 et 29 MARS**

Président : Wilfrid SALMON

Secrétaire : Jean-Pierre LECOMTE

Tours de garde

08 h 00 — 10 h 30

David ALLAIRE

Emmanuel WAIGNIER

Wilfrid SALMON

10 h 30 — 13 h 00

Aline ALLAIRE

Clotilde MAUFROY

Stéphanie MERLANT

13 h 00 — 15 h 30

Mélanie BOTTEAU

Daniel PAINCHART

Stéphanie LESAFFRE

15 h 30 — 18 h 00

Marc JACQUET

Wilfrid SALMON

Alain SAELENS

Dépouillement :

Marc JACQUET

David ALLAIRE

Alain SAELENS

Questions diverses

Terrain mairie : discussion sur le devenir

Décision remise à une prochaine réunion.

Prochaine réunion des travaux : date à définir dans le mois prochain.

Monsieur Daniel PAINCHART demande des précisions sur les devis Toiture École.

Installation du compteur gaz : abandonné à ce jour.

Chemin LOBRY : devis de l'entreprise Maréchal à revoir.

Débat sur le devenir du préau.

Séance du 26 mars 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-trois mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Larouillies, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Wilfrid SALMON, Maire.

PRÉSENTS : Wilfrid SALMON, Maire, Marc JACQUET 1er adjoint, David ALLAIRE 2e adjoint, Clotilde MAUFROY, Stéphanie LESAFFRE, Emmanuel WAIGNIER, Stéphanie MERLANT, Daniel PAINCHART.

Absents excusés : Alain SAELENS, Mélanie BOTTEAU, Aline ALLAIRE.

Secrétaire de séance : David ALLAIRE

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la Convocation : 20 mars 2015

DETR 2015 - Travaux intéressant les autres constructions publiques

Toitures Préau et des Salles des associations

Réfection d'une partie de la toiture en tuiles et travaux d'émoussage des autres parties

Monsieur le Maire expose que le programme de travaux 2015 comprend :

Toitures Préau et des Salles des associations
Réfection d'une partie de la toiture en tuiles et travaux d'émoussage des autres parties

et que ces travaux pourraient être subventionnés par l'État au titre de la DETR. (Loi 85-1352 du 20 décembre 1985), dans le cadre des Travaux intéressant les autres constructions publiques.

Ayant pris connaissance du projet proposé par Monsieur le Maire qui s'élève à 10 028,58 € HT (7 332,58 € HT pour la réfection des toitures et 2 696,00 € HT pour l'émoussage).

Le Conseil Municipal

Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Approuve l'avant-projet :

Toitures Préau et des Salles des associations
Réfection d'une partie de la toiture en tuiles et travaux d'émoussage des autres parties

Sollicite une subvention au titre du programme 2015 - DETR — Travaux intéressant les autres constructions publiques — pour un montant de travaux de 10 028,58 € HT au taux de subvention de 40 % soit un montant de subvention escompté de 4 011,43 €.

Le complément de financement sera assuré comme suit :

Autofinancement 7 504,25 €

DETR de 40 %

Montant escompté 4 011,43 €

La date d'exécution prévisible des travaux est le 3^e trimestre 2015.

DETR 2015 - Travaux de voirie liés aux intempéries
VC 204 dite prolongement du Chemin des Beutiers en partie
Remise en état - Revêtement de chaussée

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, suite aux hivers et aux pluies importantes de ces dernières années, les voies communales sont fortement dégradées. Le programme de travaux 2015 comprend :

Voie Communale n° 204 dite prolongement du Chemin des Beutiers (en partie)
Remise en état - Revêtement de la chaussée

Et que ces travaux pourraient être subventionnés par l'État au titre de la DETR. (Loi 85-1352 du 20 décembre 1985), dans le cadre des travaux de voiries liés aux intempéries.

Ayant pris connaissance de l'avant-projet proposé par Monsieur le Maire qui s'élève à 11 204,00 € HT,

Le Conseil Municipal

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Approuve l'avant-projet

Voie Communale n° 204 dite prolongement du Chemin des Beutiers (en partie)
Remise en état - Revêtement de la chaussée

Sollicite une subvention au titre du programme 2015 - DETR — travaux de voirie liés aux intempéries —
pour un montant de travaux de 11 204,00 € HT au taux de subvention de 25 % soit un montant de subvention escompté de 2 801,00 €

Le complément de financement sera assuré comme suit :

Autofinancement 10 427,80 €

DETR 25 %

Montant escompté 2 801,00 €

La date d'exécution prévisible des travaux est le 3^e trimestre 2015.

La durée des travaux est inférieure à un mois.

Séance du 8 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze, le huit avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Larouillies, régulièrement convoqués se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Wilfrid SALMON, Maire.

Présents : Wilfrid SALMON, Maire, Marc JACQUET 1^{er} Adjoint, David ALLAIRE 2^e adjoint, Alain SAELENS, Clotilde MAUFROY, Emmanuel WAIGNIER, Mélanie BOTTEAU, Aline ALLAIRE, Stéphanie MERLANT.

Absents : Daniel PAINCHART, Stéphanie LESAFFRE.

Secrétaire de séance : Alain SAELENS

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation : 26 mars 2015.

Adhésion au PASS TERRITORIAL

Considérant l'intérêt de rejoindre le PASS Territorial du CDG59, en vue de faire bénéficier aux agents de la collectivité de prestations d'action sociale,

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au contrat cadre du CDG 59 dénommé PASS Territorial à partir du 1er janvier 2015 et autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion.

Approbation du compte de gestion 2014

Vote du compte administratif 2014

Votants : 8

Pour : 8

Résultats de clôture de l'exercice 2014 :

Investissement 26 082,32 €

Fonctionnement 179 542,47 €

Affectation des résultats 2014

Votants : 9

Pour : 9

Vu les résultats cumulés à la clôture de 2014 qui s'élèvent en Fonctionnement à 179 542,47 € et en Investissement à 26 082,32 €

Vu l'état des restes à réaliser 2014 en Dépenses qui s'élève à 85 000 €

Vu l'état des recettes justifiées à réaliser 2014 qui s'élève à 0,00 €

Le besoin de financement s'élève à 58 917,68 €. Cette somme sera inscrite en Recette d'Investissement au compte 1068.

La somme de 120 624,79 € sera inscrite en Recette de Fonctionnement au compte 002.

Vote des taux 2015

Votants : 9

Pour : 9

L'assemblée après avoir délibéré sur le taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales

DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents, de retenir les taux suivants pour l'année 2015 :

Taxe Habitation : 7.42 %

Taxe Foncier Bâti : 6.34 %

Taxe Foncier Non bâti : 24.99 %

Vote du budget primitif 2015

Votants : 9

Pour : 9

Fonctionnement — Recettes et dépenses équilibrées à 253 821,79 €

Investissement — Recettes et dépenses équilibrées à 119 900,00 €

Séance du 26 août 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-six août à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Larouillies, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Wilfrid SALMON, Maire.

Présents : Wilfrid SALMON, Maire, David ALLAIRE 2e adjoint, Alain SAELENS, Clotilde MAUFROY, Daniel PAINCHART, Emmanuel WAGNIER, Mélanie BOTTEAU, Aline ALLAIRE.

Absents excusés : Marc JACQUET 1er adjoint, Stéphanie LESAFFRE.

Absente non excusée : Stéphanie Merlant.

Secrétaire de séance : Alain SAELENS

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 8

Date de la Convocation : 13 août 2015.

Parcelle communale U 479

Votants : 8

Pour : 8

Présentation du projet d'échange avec Monsieur LOBRY

Il est décidé de continuer les démarches pour cet échange.

Création d'un groupement de commandes pour la fourniture de gaz

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, lors de sa réunion du 30 juin 2015, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois a décidé de créer un groupement de commandes entre la communauté de communes et les communes volontaires, groupement de commandes destiné à organiser la fourniture de gaz pour ses membres.

La 3CA assurera gratuitement la coordination du groupement : elle réalisera les consultations pour désigner les prestataires, signera les marchés, les transmettra au contrôle de légalité et les notifiera ; par contre, chaque membre du groupement se chargera de leur exécution et de ce qui le concerne, en particulier la rémunération du prestataire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commandes mis en place par la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois pour la fourniture de gaz, lequel groupement de commandes fonctionnera selon les termes de la convention constitutive ci-jointe.

Nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN - Comités syndicaux des 12 mars et 29 juin 2015

Votant : 8

Pour : 8

Le Conseil Municipal accepte :

- **Adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif » sur tout le périmètre communautaire** (communes d'ANIZY-LE-CHÂTEAU, BASSOLES-AULERS, BOURGUIGNON-SOUS-MONTBAVIN, BRANCOURT-EN-LAONNOIS, CHAILLEVOIS, FAUCOU COURT, LIZY, MERLIEUX-ET-FOUQUEROLLES, MONTBAVIN, PINON, PRÉMONTRÉ, ROYAUCOURT-ET-CHAILVET, SUZY, URCEL, VAUXAILLON ET WISSIGNICOURT),
- **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de QUIERY-LA-MOTTE (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable »** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) et « **Défense Extérieure Contre l'Incendie** ».
- **Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HENDECOURT-LES-CAGNICOURT (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable »** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*).
- **Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'AUXI-LE-CHATEAU (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable »** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*), « **Assainissement Collectif** », « **Assainissement Non Collectif** » et « **Gestion des Eaux Pluviales Urbaines** ».
- Proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN, à compter du 1^{er} janvier 2016, de la Métropole Européenne de Lille avec transfert des compétences « Eau Potable » (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) sur le territoire des communes de BAISIEUX, BOUVINES, CHÉRENG, DEULEMONT, EMMERIN, ERQUINGHEM-LYS, ESCOBECQUES, FRÉLINGHIEN, HANTAY, HERLIES, HOUPLIN-ANCOISNE, ILLIES, MARQUILLIES, NOYELLES-LES-SECLIN, PÉRONNE-EN-MÉLANTOIS, SAILLY-LEZ-LANNOY, SAINGHIN-EN-MÉLANTOIS, SALOMÉ, VENDEVILLE, VERLINGHEM, WARNETON, WICRES et WILLEMS.

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 3/3a et n° 4/3b adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 12 mars 2015 et dans les délibérations n° 10/3a, 11/3b et 12/3c adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 29 juin 2015.

Désignation du représentant de la commune à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour la fourniture de gaz

Votant : 8

Pour : 8

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de désigner le représentant de la commune à la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour la fourniture de gaz ; conformément aux dispositions du Code Général des marchés publics, il faut que celui-ci soit membre titulaire de la commission d'appel d'offres de la commune.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉSIGNE Madame Clotilde MAUFROY, membre titulaire de la Commission d'appel d'offres de la commune, comme représentant de celle-ci au sein de la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour la fourniture de gaz.

Reversement de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité

Votant : 8

Pour : 8

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la Loi de Finances rectificative du 8 août 2014 a modifié les modalités de perception et de reversement de la taxe sur la consommation finale d'électricité.

Lors de sa réunion du 30 mars 2015, le Comité Syndical du Syndicat d'Électricité de l'Arrondissement d'Avesnes a confirmé sa volonté de reverser aux communes de moins de 2 000 habitants, 100 % du produit de cette taxe perçue sur leur territoire.

Il appartient au Conseil Municipal d'accepter le reversement de cette taxe, ce que Monsieur le Maire l'invite à faire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTTE le reversement à hauteur de 100 % de la taxe sur la consommation finale d'électricité perçue par le Syndicat d'Électricité de l'Arrondissement d'Avesnes sur le territoire de la commune.

Caution pour le prêt des tables et des chaises

Votant : 8

Contre : 1

Pour : 7

Le Conseil Municipal décide de demander une caution pour le prêt à titre gratuit des tables et des chaises de la salle des fêtes ;

DIT que cette caution sera de 30 euros et sera encaissée si des dégâts sont constatés au matériel (casse, dégradations...).

Tarif remplacement des couverts

Votants : 8

Pour : 8

Le Conseil Municipal décide d'instaurer un tarif pour le remplacement des couverts (fourchettes, cuillères, cuillères à café et couteaux) détériorés ou manquants lors de la location de la salle des fêtes ;

DIT que chaque couvert détérioré ou manquant sera facturé 0,50 €.

Cimetière : projet d'agrandissement

Votant : 8

Pour : 8

Nouveau projet : sur le terrain de football actuel.

Présentation projet accessibilité mairie et salle des fêtes

Votants : 8

Pour : 8

Projet N° 3 retenu.

Cloches de l'église

Les cloches sonneront à 7 heures, 12 heures et 19 heures ainsi qu'à 18 heures pour l'annonce d'un décès dans la commune.

Terrain à l'abandon — parcelle U208

Votant : 8

Pour : 8

Engager la procédure.

Troupe théâtrale « L'Authentique »

Votant : 8

Contre : 2

Pour : 6

Avis favorable pour l'occupation de la salle à titre gratuit par la troupe théâtrale « L'Authentique » le vendredi soir ainsi que pour son assemblée générale une fois par an.

Discussion pour l'utilisation des locaux (chauffage, toilettes, etc...) : report à la prochaine réunion.

Rencontre avec deux personnes : maintien de l'église et notification

Feux de la saint Jean : manifestation privée (E. WAIGNIER)

Chemin Lobry : point de situation (D. PAINCHART).

Séance du 24 septembre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-quatre septembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Larouillies, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Wilfrid SALMON, Maire.

Présents : Wilfrid SALMON, Maire, David ALLAIRE 2e adjoint, Alain SAELENS, Clotilde MAUFROY, Daniel PAINCHART, Emmanuel WAIGNIER, Mélanie BOTTEAU, Stéphanie LESAFFRE, Stéphanie MERLANT.

Absente excusée : Aline ALLAIRE

Marc JACQUET 1er adjoint est arrivé à 20 heures 10

Madame Aline ALLAIRE a donné procuration à Madame Mélanie BOTTEAU.

Secrétaire de séance : Alain SAELENS

Nombre de membres afférents au Conseil : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Date de la Convocation : 13 septembre 2015.

Désignation d'un suppléant au représentant de la commune à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour la fourniture de gaz

Votants et représentés : 9

Pour : 9

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 26 août 2015 désignant Madame Clotilde MAUFROY, membre titulaire de la Commission d'appel d'offres de la commune, comme représentant de celle-ci au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour la fourniture de gaz,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DÉSIGNE Monsieur Daniel PAINCHART comme représentant suppléant au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes pour la fourniture de gaz.

Prise de compétence « Élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal » par la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois.

Votants et représentés : 9

Pour : 9

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, lors de sa réunion du 9 septembre dernier, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois a approuvé la prise de la compétence « élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal » dans le cadre du bloc de compétences « aménagement de l'espace ».

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, cette prise de compétence ne deviendra effective qu'après approbation par une majorité qualifiée des conseils municipaux des communes.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une note décrivant le contenu et les modalités de réalisation d'un plan local d'urbanisme intercommunal, ainsi que les propositions de calendrier de travail de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

APPROUVE, à l'unanimité la prise de compétence « élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal » par la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois

Changement de nom de madame Clotilde MAUFROY, conseillère municipale.

Votants et représentés : 9

Pour : 9

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal que, pour raisons personnelles, Madame Clotilde MAUFROY, conseillère municipale, 5^e dans l'ordre du tableau, reprend son nom de jeune fille. Elle sera dorénavant dénommée Madame Clotilde HAY. Le Conseil Municipal prend acte.

Le tableau du Conseil Municipal sera rectifié en conséquence.

Accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public

Autorisation de dépôt des agendas d'accessibilité programmée (AD'AP) et demande d'octroi de délai de mise en accessibilité

Votants et représentés : 10

Pour : 10

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose que tous les Établissements Recevant du Public (ERP), de catégorie 1 à 5, soient accessibles avant le 1^{er} janvier 2015 à l'ensemble des usagers et ce, quel que soit le type de handicap. À ce jour, la majorité des propriétaires et des exploitants sont en retard et n'ont pas respecté cette échéance.

Pour faire face à cette situation, le gouvernement a souhaité accorder un délai supplémentaire de mise en accessibilité en contrepartie d'un engagement formalisé dans un Agenda d'Accessibilité Programmée, nommé AD'AP, calendrier budgétaire des travaux de mise en Accessibilité restant à réaliser.

Prenant en compte les évolutions réglementaires récentes, notre commune doit établir un AD'AP, pour patrimoine d'Établissements Recevant du public (ERP) et d'Installations Ouvertes au Public (IOP) restant à mettre en accessibilité.

Ce document devra alors être déposé auprès du Préfet du Nord avant le 27 septembre 2015.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'engagement de la Commune pour l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée et autoriser Monsieur le Maire à le déposer auprès du Préfet du Nord.

Le Conseil Municipal

À l'unanimité

APPROUVE les dispositions ci-dessus.

Questions diverses

Troupe théâtrale « L'Authentique », Madame PEREZ ne s'étant pas manifestée et le Conseil Municipal n'ayant eu aucun retour, la décision est reportée.

Commission des fêtes : point sur les absences non excusées lors des réunions.

État Civil

Naissances



Rayan PELLE
Antonin WAIGNIER
Jules DUPONT BODA
Agathe PAINVIN

Mariages



Christophe COURGEON & Sandrine LALLIER

Décès



Reine LECONTE
Bernard PALADE



L'Association Larouillies Patrimoine
est une association créée selon la loi de 1901.

Elle a vu le jour le 6 septembre 2015.
Sa création est parue au Journal Officiel de la
République Française le 7 novembre 2015.

site internet : <http://www.sculfort.fr/alp>
page Facebook « Association Larouillies
Patrimoine »

Face aux dégradations du temps qui affectent notre église et notre petit patrimoine rural,
nous avons voulu réagir et collecter des fonds pour en assurer la sauvegarde, la
restauration et la mise en valeur.

L'association ALP, apolitique et laïque, est ouverte à tous.

Membre d'honneur et actif : M. Wilfrid Salmon, maire de Larouillies.
Présidente : Marie-France Sculfort 9 rue de l'église, 59 219 Larouillies.
Président adjoint : André Seguin 15 rue de l'église, 59 219 Larouillies.
Secrétaire : Béatrice Seguin 12 rue de l'église, 59 219 Larouillies.
Trésorier : Olivier Dubois, 24 rue Paul Delplanche 59 219 Etrœungt.

Nous sommes actuellement au nombre de 26 membres.

Ce qui a été fait :

Nous avons créé le site internet de l'association et une page sur le réseau social
Facebook : nous y publions régulièrement des informations.

Un tract avec un bulletin d'adhésion a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres
accessibles du village.

Un compte bancaire particulier a été ouvert.

Nous avons envoyé sa carte de membre à chaque adhérent.

Nous avons commencé un grand nettoyage de l'église et de la sacristie, et établi des
contacts très cordiaux avec la municipalité de Larouillies et le prêtre chargé de la
paroisse, l'abbé Jean DEVELDER.

Nous avons publié sur l'internet :

- un premier bilan des travaux (gros œuvre et restauration intérieure) à prévoir dans l'église et pour la restauration de nos trois oratoires de pierre bleue (pages et diaporama).
- la liste du mobilier de l'église inscrit à l'Inventaire des Objets Mobiliers classés de la Préfecture du Nord en 1976.
- une page sur le Monument aux morts de la commune, avec la biographie et les circonstances du décès de tous les morts dont le nom figure sur le monument.
- une page sur la chapelle de la Sainte Face et les trois oratoires.
- une page sur les croix mémorielles, également au nombre de trois.

Ce qui est en cours :

- une vaste campagne d'adhésions : les bulletins d'adhésion sont imprimables sur le site internet de l'ALP ou à retirer chez Béatrice SEGUIN. Nous en avons distribué dans toutes les boîtes aux lettres accessibles du village. Vous en trouverez un dans ce bulletin grâce à la bienveillance de M. le Maire.
- la préparation d'un livre sur l'histoire de l'église de Larouillies, et d'un autre, plus général et historique, sur l'histoire des cloches au fil des siècles, qui seront vendus au profit de notre patrimoine.
- la préparation d'une exposition de jouets anciens (1870-1950), au profit de l'église, si les conditions de sécurité la permettent.
- la préparation d'un concert dans l'église.

Des projets :

- prise de contact avec les propriétaires des trois oratoires de pierre bleue de la commune afin de solliciter l'autorisation de les nettoyer, puis ultérieurement de les restaurer.
- remplacement des nappes d'autel de l'église par des nappes neuves, poursuite du nettoyage à la belle saison.
- la tenue d'un stand aux brocantes d'Etrœungt et de Larouillies : gardez vos livres, revues, objets divers et confiez-les nous. Ils seront vendus au profit de l'association.
- un rallye pédestre dans les sentiers de la commune, avec casse-croûte.
- un marché de Noël en 2016 : coutures, broderies, tricots, tartes, confitures, pâtisseries et vin chaud !

Toutes vos idées et aides seront bienvenues.

Tous nos vœux pour 2016, rejoignez-nous !

À bientôt.

ASSOCIATION LAROULLIES PATRIMOINE

Demande d'adhésion pour l'année 2016

Les adhésions se font pour l'année civile

Je soussigné (e) : M., Mme.....

Adresse :.....
.....

Téléphone :.....

Adresse courriel :.....

Profession :.....

demande mon adhésion à l'**Association Larouillies Patrimoine**.

Cotisation annuelle : 15 €

Cotisation de couple : 25 €

Cotisation de membre bienfaiteur : 50 €

À régler à l'ordre de *l'Association Larouillies Patrimoine*

Ci-joint la somme de..... par

- chèque bancaire N°..... Banque :.....
- chèque postal N°.....

À le.....

Signature :

Adhésion à envoyer à **Mme SCULFORT/Association Larouillies Patrimoine**
9 rue de l'église 59 219 LAROULLIES

Comité d'aide aux Anciens

Cher(e) s ami(e) s,

2015 a été, pour le Comité d'aide aux Anciens, une année de transition où chacun et chacune a pu prendre ses marques afin d'assurer le bon fonctionnement des activités.

Celles-ci ont été maintenues pour l'essentiel, comme nous nous y étions engagés, à savoir :

— Réunion mensuelle le premier jeudi après-midi de chaque mois (jeux de cartes, et loto) avec fourniture de pâtisseries à tour de rôle.

— Organisation d'un repas annuel offert à tous les habitants de Larouillies âgés de plus de 60 ans. Celui-ci a eu lieu le 3 mai et a réuni 55 convives.

— Organisation de la soirée « Côtelettes » lors de la fête communale des 5 et 6 septembre avec la présence d'environ 85 personnes.

— Organisation du Concours de manille. Ce dernier a eu lieu le 14 novembre. 34 équipes se sont affrontées dans un esprit convivial avant de se partager le porc préalablement découpé...

— Un repas de saint Éloi (tripes et frites) a été organisé le jeudi 3 décembre à l'initiative d'un membre du Comité (qui se reconnaîtra... qu'il en soit remercié.) mais qui était réservé uniquement aux adhérents.

— Enfin, la distribution des colis de fin d'année a eu lieu le 19 décembre dans les mêmes conditions que l'année dernière (en même temps que les colis offerts par le CCAS).

Les mêmes activités seront reconduites pour l'année 2016 mais nous lançons un appel afin que les habitants de Larouillies de plus de 60 ans participent peu ou prou aux activités proposées. Ils sont quand même 69 au village et nous n'en voyons qu'une petite moitié, ce qui est quelque part un peu décourageant.

Par ailleurs, pour couper court à une rumeur qui tendrait à faire croire que c'est la commune qui finance le repas annuel et le colis de fin d'année, nous tenons à vous confirmer que ce n'est pas le cas et que ce ne l'a jamais été. Les deux activités citées sont autofinancées par le Comité à partir des cotisations des adhérents, des bénéfices générés par la soirée « Côtelettes » et le concours de manille.

Bien entendu, la commune, ainsi que la 3CA, nous aident par le biais de subventions qui sont les bienvenues, mais insuffisantes pour couvrir les frais engagés. À noter également, le prêt gracieux des locaux (la salle des fêtes et l'école), lors des différentes manifestations.

C'est pourquoi, nous souhaitons une participation active à toutes ces activités (qui sont de plus en plus organisées en parfait partenariat avec l'association « Village en Fête ») afin de maintenir et de pérenniser l'ensemble de celles-ci.

Je termine ce propos en remerciant tous les membres du Conseil d'Administration de leur collaboration active et efficace. En leur nom, et au mien, je présente aux anciens, mais aussi aux plus jeunes, quel que soit leur âge, et à l'ensemble de la population, mes meilleurs vœux de bonheur, de joie, et surtout de santé pour cette nouvelle année 2016.

Le président
Alain SAELENS



ASSOCIATION : VILLAGE EN FÊTE (V.E.F.)

L'association « Village en Fête » a conforté sa place dans la vie de notre village. Les différentes manifestations organisées ponctuent l'année de rencontres qui créent des liens entre ceux qui y participent.

Le samedi 4 avril a eu lieu une représentation théâtrale « Les prétendus de GIMBETTE » animé par la troupe « L'Authentique » qui a rassemblé petits et grands pour un bon moment de convivialité.

Nous avons réitéré nos traditionnelles manifestations telles que la Fête des voisins qui a pour but de rassembler les gens du village et les amis des communes voisines. Tout cela dans un esprit de partage et d'échange.

La brocante annuelle du 6 septembre a rassemblé une cinquantaine d'exposants sous la houlette des organisateurs de l'association qui ont mis en place différentes activités pour les enfants :

- Jeux en bois (prêtés par Arnaud PLACE)
- Structure gonflable
- Match de foot
- Promenade en poneys

Et en accompagnement des différentes manifestations organisées par la municipalité en la présence de notre député M. Christian BATAILLE,

- Le concert de l'Harmonie de Floyon
- La remise des dictionnaires aux enfants passant en 6e
- Une distinction a été remise à M. Jean-Jacques ANCEAU par le Maire Wilfrid SALMON
- La remise de la Médaille du travail à M. David CANART



La soirée BEAUJOLAIS a de nouveau remporté un franc succès. Elle a permis à 130 personnes de se rassembler autour d'un repas simple, de jeux et d'échanges intergénérationnels.

Cette année la Magie a opéré lors de la venue du Père Noël avec la participation des enfants du village au spectacle de magie animé par MAGIC LUDOR et la remise d'un cadeau à chacun.



Cette manifestation a pu être organisée grâce aux profits générés lors des manifestations annuelles, l'Équipe Village en Fête vous remercie de l'accompagner dans ses activités et vous souhaite pour 2016, une année riche de bonheur, de santé et de prospérité.

Je remercie personnellement tous les membres de l'association pour leur dévouement et leur participation ainsi que Wilfrid, notre Maire, pour ses encouragements.

Nous tenons également à remercier nos élus pour les subventions accordées à l'association.

Nous vous proposons de nous retrouver en 2016 aux dates suivantes :

Le 28 mai pour la fête des voisins

Le 4 septembre pour la Brocante et la Ducasse

Le 19 novembre pour la soirée Beaujolais

Le 11 décembre pour le goûter de Noël

Le Président Marc JACQUET



LE PASSAGE DE LA TNT À LA HAUTE DÉFINITION

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le passage de la télévision numérique terrestre (TNT) à la haute définition (HD) traduit une évolution des normes de diffusion de la télévision reçue par l'antenne réseau. Actuellement deux normes sont utilisées pour diffuser les chaînes de la TNT en France: le MPEG-2 et le MPEG-4. **À partir du 5 avril 2016, la norme MPEG-2 sera abandonnée au profit de la norme MPEG-4**, plus récente et plus performante, ce qui permettra le passage à la TNT HD.

AVANT LE 5 AVRIL 2016

Les 25 chaînes nationales gratuites de la TNT sont diffusées en MPEG-2 et en MPEG-4 :

15 chaînes sont diffusées exclusivement en MPEG-2 (définition standard ou SD)



4 chaînes disposent d'une double diffusion, en MPEG-2 (SD) et en MPEG-4 (HD)



6 chaînes HD sont diffusées en MPEG-4



Ces diffusions utilisent une bande de fréquences allant de 470 à 790 Mhz.

APRÈS LE 5 AVRIL 2016

Les 25 chaînes nationales gratuites de la TNT seront toutes diffusées exclusivement en MPEG-4 en qualité HD.



L'utilisation de la seule norme MPEG-4 permettra de diffuser la TNT sur une bande de fréquences plus étroite, allant de 470 à 694 MHz.

La bande des 700 MHz sera ainsi libérée pour d'autres usages.

LE PASSAGE À LA TNT HD SE FERA EN UNE NUIT,

DU 4 AU 5 AVRIL, SUR TOUTE LA FRANCE MÉTROPOLITAINE !

QUI EST CONCERNÉ ?

Cela dépend du mode de réception de la télévision.



L'évolution de la norme de diffusion de la TNT concerne **tous les foyers recevant la télévision par l'antenne réseau** (individuelle ou collective). En France, plus d'un foyer sur deux est concerné.



Les **opérateurs câble et satellite effectueront le changement de norme de diffusion à la même période**: les téléspectateurs qui reçoivent les programmes de télévision par le satellite ou le câble doivent donc contacter leur opérateur pour vérifier que leur décodeur est bien compatible HD.



Les **téléspectateurs recevant la télévision par l'ADSL ou la fibre optique ne sont pas concernés** par le passage à la TNT HD le 5 avril 2016, leur équipement étant compatible HD. C'est également le cas des box qui disposent de tuners permettant une réception par l'antenne réseau.

POUR PROFITER DE LA TNT HD, IL FAUT POSSÉDER UN ÉQUIPEMENT COMPATIBLE, SINON LA RÉCEPTION DE LA TÉLÉVISION SERA INTERROMPUE LE 5 AVRIL

COMMENT VÉRIFIER SON ÉQUIPEMENT ?

Un test simple existe pour s'assurer que votre téléviseur ou adaptateur externe relié à l'antenne réseau est HD :



Vous voyez sur votre équipement le logo « TNT HD » (norme MPEG-4).



Vous visualisez le logo « Arte HD » à l'écran en vous plaçant soit sur la chaîne 7, soit sur la chaîne 57.

Si ce n'est pas le cas, l'achat d'un équipement compatible est à anticiper afin d'éviter toute rupture d'approvisionnement dans les magasins.

Un test de diagnostic pour savoir si son équipement est compatible TNT HD est disponible sur le site recevoirlatnt.fr

ou auprès du centre d'appel **0970 818 818** (prix d'un appel local)

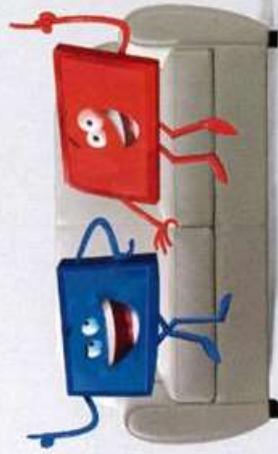
QUE FAUT-IL FAIRE ?

S'équiper avant le 5 avril

Aujourd'hui, la plupart des foyers sont déjà équipés.

Si un téléviseur n'est pas compatible HD, il n'est pas nécessaire de le changer ! L'achat d'un adaptateur compatible avec la norme MPEG-4 suffit. Cet équipement est vendu à partir de 25/30 euros.

**IL CONVIENT DONC D'INCITER VOS CONCITOYENS
À VÉRIFIER LE PLUS TÔT POSSIBLE LA COMPATIBILITÉ
DE LEUR TÉLÉVISEUR ET, LE CAS ÉCHÉANT,
À S'ÉQUIPER SANS ATTENDRE LE 5 AVRIL !**



Le 5 avril, procéder à une nouvelle recherche des chaînes pour retrouver l'ensemble de l'offre TNT

Une réorganisation des chaînes aura lieu dans la nuit du 4 au 5 avril 2016.

Le jour J, tous ceux qui reçoivent la télévision par l'antenne réseau devront lancer une nouvelle recherche et mémorisation des chaînes (rescan) sur chacun de leurs postes de télévision. Cette opération est déclenchée à partir de la télécommande du téléviseur et/ou de l'adaptateur, pour rechercher les chaînes dans leurs nouveaux emplacements.

L'ACCOMPAGNEMENT DES TÉLÉSPECTATEURS

Pour informer tous les foyers de l'évolution de la TNT et, le cas échéant, les inciter à adapter leur équipement, le Gouvernement lancera une **campagne d'information nationale** à partir du 20 novembre 2015. Des aides sont également prévues pour accompagner les télé spectateurs ; elles seront gérées par l'ANFR.

L'AIDE À L'ÉQUIPEMENT

Cette aide est mise en place à partir de novembre 2015 pour l'acquisition d'un équipement TNT HD. Elle concerne les télé spectateurs dégrèvés de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) ne recevant la télévision que par l'antenne réseau. Son montant, prochainement fixé par décret, sera de 25 euros (coût d'un adaptateur TNT HD d'entrée de gamme).

L'ASSISTANCE DE PROXIMITÉ

Cette prestation de mise en service de l'équipement TNT HD, ouverte à partir de début 2016, se déroule au domicile des télé spectateurs. Il s'agit d'une intervention gratuite, réservée aux foyers dépendants exclusivement de la TNT, dont tous les membres ont plus de 70 ans ou ont un handicap supérieur à 80 %.

Une aide à la réception sera également disponible à partir du 5 avril pour assurer la continuité de la réception des foyers recevant exclusivement la télévision par l'antenne réseau.

Retrouvez tous les détails des aides
et la possibilité de faire une simulation en ligne
sur le site recevoirtnt.fr

ou au Centre d'appel **0970 818 818** (prix d'un appel local)

UNE CHARTE POUR GUIDER LE TÉLÉSPECTATEUR

L'ANFR a mis en place une charte avec les professionnels distributeurs et revendeurs d'équipements TV pour informer les télé spectateurs et leur faciliter le passage à la TNT HD.



Cette charte leur garantit :

- un éventail de solutions et d'équipements compatibles TNT HD, incluant toujours des appareils d'entrée de gamme de bon rapport qualité/prix ;
- une démonstration du procédé de recherche et mémorisation des chaînes sur les téléviseurs (« rescan ») ;
- une explication détaillée des équipements permettant une meilleure réception de la télévision.

Les professionnels bénéficient en contrepartie du logo « Professionnel agréé-TNT Haute Définition » mis à disposition pour leurs supports de communication.



JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ



BIENTÔT
16
ANS !

PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.

RENSEIGNEMENTS
ET CONTACTS
AU DOS →



SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



www.defense.gouv.fr/jdc



La Caf du Nord lutte contre la fraude

En luttant contre la fraude, nous sommes garants de la bonne gestion des fonds publics et nous protégeons vos droits.

En 2014, nous avons détecté 12 millions d'euros de fraudes : 5 millions de plus qu'en 2013.

► Des dispositifs synonymes d'efficacité renforcée

En 2014 :

- 98 % des dossiers examinés par les commissions fraudes ont été qualifiés de frauduleux,
- 62 % de ces dossiers ont donné lieu à des poursuites pénales, des pénalités financières ou des avertissements, **en plus** du remboursement de la dette,
- 95 % des jugements correctionnels reçus sont favorables à la Caf,
- 42 % de ces jugements conduisent à de la prison ferme ou avec sursis.

► Nous déposons plainte, la justice délibère

Nous avons reçu 12 jugements correctionnels et 3 Arrêts de Cour d'Appel favorables à la Caf du Nord.

Concernant ces jugements et Arrêts favorables, tous les allocataires ont été reconnus coupables des faits qui leurs sont reprochés et tous ont été condamnés au remboursement des sommes perçues indûment.

De plus :

- 10 ont été condamnés à nous payer des dommages et intérêts et/ou les frais de procédure et/ou des amendes supplémentaires,
- 3 ont été condamnés à l'affichage du jugement ou de l'Arrêt dans nos accueils,
- 2 ont été condamnés à de l'**emprisonnement avec sursis**,
- 3 ont été condamnés à une peine d'**emprisonnement ferme**.



Signalez immédiatement vos changements de situation familiale ou professionnelle sur caf.fr « Mon Compte ».

Direction générale
chargée de l'Aménagement Durable

Direction de l'Habitat et du Logement

Tél 03 59 73 57 09
Fax 03 59 73 61 31
sophie.tilmant@cg59.fr
Réf : DGAD-DHL/BB-ST-2015-C098
Affaire suivie par : Sophie TILMANT

Monsieur Wilfrid SALMON

Maire de LAROUILLES

1 place du Sous-Lieutenant Thibault

59219 LAROUILLES

Lille, le **18 AOUT 2015**

Monsieur le Maire,

De nombreux Nordistes en situation de fragilité vivent dans des logements anciens en mauvais état et parfois indignes. Ils sont ainsi particulièrement vulnérables à l'augmentation du coût de l'énergie et aux problématiques de salubrité...

Face à cette situation, le Conseil départemental du Nord lance « Nord Energie Solidarité », un dispositif innovant d'aide aux travaux de rénovation énergétique.

Nord Energie Solidarité c'est :

- une plate forme, portée par l'ADIL, d'information et de conseil proposant un numéro unique dédié au public et aux acteurs sociaux : 03 59 611 200,
- des aides financières qui allègent considérablement le coût des travaux d'économie d'énergie pour les propriétaires et les locataires vivant dans des logements éneergivores,
- un accompagnement adapté des ménages par un opérateur habitat, le groupement Soliha (ex appellation Pact), dans la maîtrise de leurs dépenses énergétiques et la réalisation de leurs projets,
- des conventionnements avec des entreprises Reconnues Garant de l'Environnement et des associations d'insertion, gages de réalisation de travaux de qualité.

En agissant sur le bâti, ce dispositif contribue à rendre les logements plus performants en les empêchant d'entrer dans un cycle de dégradation. De surcroît, il participe à une consommation modérée des ressources énergétiques.

Le Département a souhaité une intervention résolument préventive et complémentaire aux autres politiques départementales.

Avec Nord Energie Solidarité, le Département accompagne les ménages les plus fragiles pour concrétiser leurs projets et réaliser des économies sur les factures d'énergie.

lenord.fr

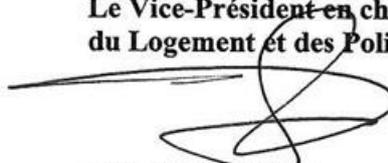
Conseil départemental du Nord
51, rue Gustave Delory
59047 LILLE CEDEX
Tél. : 03 59 73 59 59

Il me semble important qu'en tant que maire et, de fait, relais de proximité des politiques publiques auprès de vos concitoyens, vous bénéficiez de cette information.

Vous pouvez orienter les ménages souhaitant réaliser ce type de travaux vers l'ADIL - Tél : 03 59 611 200 - et retrouver les éléments de cette politique sur le site internet du Département : lenord.fr/precariteenergetique

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Le Vice-Président en charge de l'Habitat,
du Logement et des Politiques Urbaines**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Max-André PICK

Pourquoi et comment nourrir les oiseaux en hiver ?

Nourrir les oiseaux tout au long de l'année ne se justifie pas. C'est uniquement durant la période hivernale qu'il devient utile de leur mettre à disposition de la nourriture.

Quand et comment nourrir les oiseaux ?

Pour connaître le moment propice pour commencer à nourrir les oiseaux observez la nature. Il devient judicieux de nourrir les oiseaux lorsque les insectes disparaissent, lors de périodes de gel, de neige ou de pluie incessante.

Dès que vous aurez entrepris de nourrir les oiseaux, surtout continuez à le faire et ce de manière régulière. Les oiseaux seront vite accoutumés à cette source de nourriture ! A l'arrivée des beaux jours vous supprimerez donc progressivement cette alimentation.

Pour leur menu vous pouvez acheter des mélanges tout prêts, ou choisir de préparer vous-même leur alimentation avec diverses graines achetées ou glanées dans votre jardin. Plus les aliments seront variés, plus vous attirerez d'espèces dans votre jardin. Surtout éviter tout aliment salé. Privilégiez les graines n'ayant pas subi de traitement chimique, celles de tournesol sont appréciées par de nombreuses espèces.

Où et quand déposer la nourriture ?

Côté pratique, il est important de respecter le comportement de chaque espèce. Pour cela nourrissez à différents endroits et différentes hauteurs par exemple sur une mangeoire plateau en hauteur, en filet suspendu ou au sol sur une planche de bois.

L'idéal est de nourrir deux fois par jour, le matin et le soir car c'est à ces deux périodes de la journée que les oiseaux ont le plus besoin d'énergie. De plus, cela évitera que les graines ne soient souillées et piétinées car, dans ce cas, elles peuvent devenir impropres à la consommation et transmettre des maladies.

N'oubliez pas de leur mettre aussi à boire !

Et là rien de plus simple les oiseaux ne boivent que de l'eau, sans aucun additif. Veuillez juste à ce que l'eau ne gèle pas, choisissez des récipients peu profonds et changez l'eau régulièrement.



Internet, téléphone, courrier : attention aux arnaques



Les clients EDF sont en ce moment victimes d'**arnaques sur internet, par courrier et par téléphone**.

Des pirates envoient des e-mails frauduleux ou des SMS malveillants pour récupérer leurs données personnelles, leur soutirer de l'argent, voire usurper leur identité. Ils les incitent aussi à rappeler des **numéros fortement surtaxés** (commençant souvent par « 08 »). Je découvre sans plus attendre comment me protéger de ces tentatives d'escroquerie !

Important

EDF ne demande **jamais** de coordonnées bancaires par e-mail

EDF ne réalise **jamais** de prospection commerciale par téléphone sans mon accord préalable

Tout règlement par Internet se fait dans mon **espace client**, après saisie de mon identifiant et mot de passe

Je peux transférer les messages douteux à l'adresse suivante : message-frauduleux@edf.fr

Fraudes par téléphone

1. Quels sont les différents types de fraudes téléphoniques ?
2. Comment se prémunir d'une arnaque par téléphone ?
3. Que faire si je suis victime d'une arnaque téléphonique ?

1. Quels sont les différents types de fraudes téléphoniques ?

Une fraude téléphonique peut prendre plusieurs formes :

Le démarchage commercial abusif

Il s'agit d'entreprises ou d'artisans mal intentionnés, souhaitant vendre des services et/ou des produits aux Clients EDF. Pour gagner leur confiance, ils usurpent l'identité d'EDF ou des Partenaires Bleu Ciel d'EDF. **À retenir** : en aucun cas, EDF ne démarche ses clients par téléphone. Pour être mis en relation avec des Partenaires EDF Bleu Ciel je dois au préalable **avoir contacté un**

conseiller au **3929** Service 0,05 € / min + prix appel ou avoir sélectionné l'option « trouver un professionnel » sur le **site travaux d'EDF**.

Les annuaires payants

Les moteurs de recherche sur internet regorgent de numéros à tarification majorée. Ceux-ci, commencent généralement par 0899 et se présentent comme étant le téléphone du Service Clients EDF.

En payant une communication surtaxée (soit 1,35 €appel plus 0,34 €minute), le Client pense être mis directement en relation avec son Conseiller EDF, sans aucune attente. Il n'en est rien. Ces annonces commerciales entretiennent une confusion entre les annonceurs et EDF, et sont constitutives d'une contrefaçon de marque.

Le spam vocal (ou « ping call »)

Cette pratique frauduleuse consiste à inciter un consommateur à rappeler sur un numéro fortement surtaxé (commençant souvent par 08). Pour cela, **des personnes malveillantes** laissent des messages vocaux sur les portables ou réalisent des appels courts (une à deux sonneries).

Le spam par SMS ou MMS

Loteries fictives, messages faussement personnalisés... De plus en plus d'utilisateurs de mobiles reçoivent des SMS ou MMS indésirables les poussant à composer un numéro surtaxé (souvent à 5 chiffres).

[Haut de page](#)

2. Comment se prémunir d'une arnaque par téléphone ?

Le démarchage commercial abusif

Si une personne se présentant comme Partenaire Bleu Ciel d' EDF me paraît suspecte, il me suffit de lui demander dès le début de nos échanges son **numéro d'authentification ou PACTE**. Ensuite, je peux communiquer ce numéro à un conseiller EDF au **3929** Service 0,05 € / min + prix appel, qui pourra vérifier si mon interlocuteur est un **partenaire Bleu Ciel** membre d'EDF. Par ailleurs, je suis en droit de lui demander également les **justificatifs** de sa souscription à la responsabilité civile ou à la garantie décennale. Ces documents sont indispensables pour exercer une activité dans le secteur du Bâtiment. *0,05 € TTC/min (prix moyen pour une conversation de 3,5 min en journée), hors surcoût éventuel selon opérateur.

Les annuaires payants

Comme pour les cas de phishing, les annonceurs publient fréquemment de nouveaux numéros surtaxés, c'est pourquoi il est préconisé d'être vigilant.

Seuls les **numéros indiqués sur ma facture d'énergie et sur le site internet d'EDF** sont fiables et me permettent d'être mis en relation avec le Service Clients EDF au prix d'un appel local.

Le spam vocal ou par SMS

L'association Française du Multimédia Mobile (AFMM) a créé un site référence sur le sujet : [/www.33700-spam-sms.fr/](http://www.33700-spam-sms.fr/) J'y trouverai tous les conseils pour me prémunir des risques de spam et les signaler.

[Haut de page](#)

3. Que faire si je suis victime d'une arnaque téléphonique ?

Le démarchage abusif

Je contacte un conseiller EDF au **3929** Service 0,05 € / min + prix appel afin de lui fournir **toutes les informations** que j'ai pu relever sur l'entreprise qui m'a démarché : nom de l'entreprise et de mon interlocuteur, adresse, numéro de téléphone, objet du démarchage, etc. Si l'usage frauduleux de l'appellation « Partenaire Bleu Ciel » est prouvé, EDF peut engager des poursuites à l'encontre des entreprises ou artisans mis en cause.

Le spam par SMS

Je peux signaler le message abusif en le transférant à la **Fédération Française des Télécoms** (FFT) au 33700. Je recevrai en retour un SMS me demandant de préciser le numéro à partir duquel ce message frauduleux m'a été envoyé. Certains opérateurs faisant partie de cette fédération, ce service est **gratuit** pour leurs clients. Si ce n'est pas le cas du mien, il m'en coûtera le prix d'un SMS habituel.

À noter : un service anti-fraude a été mis en place par le Ministère de l'Intérieur. Si je souhaite dénoncer une escroquerie, je peux alerter le gouvernement par :

- téléphone : **0 811 02 02 17** Service 0,06 € / min + prix appel

- internet : www.internet-signalement.gouv.fr

La collecte sélective

Les jours de collecte des bacs ordures ménagères et tri sélectif

A noter : un stationnement gênant peut rendre l'accès inaccessible pour le ramassage des déchets ménagers. Si des travaux sont prévus dans la commune et rendent la rue inaccessible pour le camion, veuillez-vous rapprocher de votre mairie ou de la communauté de communes.



Le jeudi

Avesnelles - Boulogne sur Helpe - Etroeungt - Floyon - Larouillies - Saint Hilaire sur Helpe

Pensez à sortir vos bacs la veille au soir et mettez les poignées du bac du côté de la route afin de faciliter le ramassage. Rentrez vos bacs après la collecte.

En cas de déménagement, ne partez pas avec les bacs, ils appartiennent à la communauté de communes !

Dotation de bacs ? Bacs abîmés ou cassés ?

Vous êtes nouvel arrivant et vous n'avez pas de bacs ? Vos bacs sont abîmés ou cassés ?

Contactez le pôle environnement au 03 27 56 34 53 / 06 05 31 68 05 / 06 08 53 07 26

Les bonnes pratiques du tri sélectif !

Téléchargez le [guide du tri sélectif](#) et adoptez les bons gestes !

http://www.coeur-avesnois.fr/fileadmin/CCCA/Gestion_deschets/guide_tri_2013_site.pdf

Questions liées aux bacs/au ramassage ...

Mes poubelles n'ont pas été collectées, que dois-je faire ?

Vous pouvez contacter le pôle environnement de la Communauté de Communes qui se renseignera auprès du prestataire. Mais avant toute réclamation, il est nécessaire de vérifier que vous avez bien sorti vos poubelles la veille au soir et que le jour de collecte soit le bon. Tél. 03 27 56 11 87

Peut-on choisir le volume du bac ?

Non, le volume du bac est lié au nombre de personnes constituant le foyer.

En cas de déménagement peut-on emporter le bac ?

Non, le bac est attribué au logement.

Que faire si mon bac est cassé ou volé ?

J'informe le pôle environnement de la Communauté de Communes au 03 27 56 34 50.

Qui entretient les bacs et qui les nettoie ?

La Communauté de Communes prend en charge la maintenance (remplace les pièces ou le bac), l'utilisateur nettoie son bac.

Les bacs sont-ils gratuits ?

Oui, et ils restent la propriété de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Comment bien utiliser mon bac ?

Déposez vos bacs couvercles fermés sur le trottoir, bien en évidence, les poignées orientées vers la route. Présentez vos bacs s'ils sont suffisamment pleins.



La force d'amour d'un bonjour

Qu'on le veuille ou non, savoir dire bonjour c'est avant tout vouloir fortifier l'amour et l'amitié au détriment de la haine.

Même si on ne répond pas à votre bonjour « joyeux », ne devenez pas triste subitement ! Restez plutôt en Paix... Car en fait, le plus malheureux c'est toujours celui ou celle qui ne répond pas à votre appel !

Oui, la force d'amour d'un bonjour est bien une réalité méritant le respect, voire l'emblème d'une charité pour tous ceux qui ont compris où se trouve le vrai sens de la vie sur cette terre.

On peut même appuyer l'analyse en disant que celui ou celle qui le cultive à longueur de journée ne peut que récolter les fruits des graines qu'il a semées puisque toutes les vertus du verbe aimer sont contenues dans le cœur universel de l'amour.

Là où l'homme devient lumière.

Si vous voulez faire un pied de nez à la solitude, à la morosité, n'hésitez pas à dire bonjour à des personnes que vous ne connaissez pas.

C'est ainsi qu'au bout de la troisième fois le dialogue s'instaurera !

Faites le premier pas !

Aussi forcez-vous à dire bonjour à un maximum de gens et même si on rit de votre amabilité, ne baissez pas les bras pour autant...

Soyez déterminé dans votre façon d'aimer, un seul bonjour peut sauver la vie d'un mort vivant, devenant ainsi un anti-suicide pour les gens ayant perdu l'espoir !

Que vos bonjours soient le reflet de votre envie d'aimer !

Que votre cœur soit au cœur de l'amour partagé !

Que la Paix intérieure de votre moi se transforme en joie pour vous et pour les autres. Car sachez que la Paix mondiale ne viendra que par la Paix du cœur en chaque être !!!

Gilles Hédan,

Droits réservés.